### COMPTE RENDU REUNION du 30/06/2015

\*\*\*\*\*

Présents: T. Peycéré (TP), S Vergès (SV), D. Vialade (DV), P Pecapéra (PP), JP Rouillon (JPR),

P Cano (PC)
Procuration:

Absent : C Pellefique (CP)

Secrétaire de séance : 5 Vergès

Début de la séance : 18h45

#### Ordre du jour :

- Adoption CR du 7/04/2015.

- Délibération demande de Subvention à la Région projet Réserve Incendie.
- Délibération adhésion Communes et Communautés de Communes au SMGAA (Syndicat Mixte Gestion Adour et ses Affluents).
- Délibération mise en place de 2 nouveaux candélabres par le SDE.
- Courrier Com Com Aide financière pour travaux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux (éventuellement délibération à prendre).
- Courrier Préfecture demandant la désignation d'un élu référent Sécurité Routière.
- Renouvellement convention Centre de Loisirs Andrest-Siarrouy.
- Ordre de Mission Déplacements des Elus.
- Devis nettoyage sous-bois derrière l'Eglise.
- Devis aménagement abords salle des fêtes + abri bus.
- Déblayage Eglise.
- Questions diverses

Le guorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour

#### Adoption CR du 7/04/15

Le CR du 7/04/15 est adopté

#### DELIBERATIONS

#### Demande de subvention à la Région

Le projet de rénovation de la réserve incendie ne peut faire l'objet d'une subvention régionale car elle est déjà subventionnée au maximum autorisé par le FAR et la DETR.

Mme le Maire propose donc d'annuler cette demande de subvention.

Le conseil approuve la décision.

En remplacement, Mme le Maire propose de déposer un dossier de subvention à la région pour l'aménagement en mobilier urbain de la salle des fêtes et des abords de l'abri-bus.

Mobilier urbain : 3 048€ 2 candélabres : 1 100€

Mme le Maire a jusqu'au 15 juillet pour déposer le dossier.

La délibération est votée à l'unanimité.

# Adhésion Communes et Communes de Communes au SMGAA (Syndicat Mixte de Gestion Adour Affluents)

Madame le Maire rappelle la nouvelle loi MAPTAM de Janvier 2014 ainsi que la réforme des collectivités territoriales en vigueur mais aussi le travail de concertation effectué par les 2 syndicats SMGAA et SM ECHEZ depuis 2009.

Ces 2 structures travaillent ensemble depuis plusieurs années (partenariat, mutualisation des emplois de technicien rivière et de secrétaire) au rapprochement des structures. Pour ce faire, le syndicat mixte de gestion de l'Echez et de ses canaux a donc délibéré le 20 Janvier

er

2015 pour dissoudre sa structure au 1 Juillet 2015.

Par conséquent et afin de finaliser cette démarche, le syndicat mixte de gestion de l'Adour et de ses Affluents a donc reçu la démarche d'adhésion des communes du syndicat de l'Echez ainsi que 2 communautés de communes, à savoir :

- BARRY - ANDREST - BENAC - BORDERES SUR L'ECHEZ - CAIXON - GAYAN - HIBARETTE - JUILLAN - LAGARDE - NOUILHAN - LOUEY - OURSBELILLE - ORINCLES - PUJO - ST LEZER - SIARROUY - TALAZAC - TARBES

- VIC EN BIGORRE

- LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CANTON DE LEMBEYE EN VIC-BILH
- LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU VAL D'ADOUR ET DU MADIRANAIS

Les membres du Syndicat ont délibéré à l'unanimité le 11 Juin 2015.

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'ils doivent se prononcer sur cette adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents.

## Le conseil municipal accepte les demandes d'adhésion ci-dessus. Délibération votée à l'unanimité

#### Mise en place de 2 nouveaux candélabres - SDE

Suite à la dépose des poteaux d'éclairage situés sur le terrain de Mr Boirie, le SDE va installer 2 nouveaux candélabres : 1 face au portail de la mairie (éclairage sur la rue Saint Bruno, et 1 côté panneau d'affichage de la mairie + abribus.

Coût pour la commune 1 100€. Demande de subvention déposée à la région (voir point 2).

La délibération est votée à l'unanimité.

#### • COMMUNAUTE DE COMMUNES Vic Montaner

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Vic-Montaner connaît désormais les critères d'interventions financières du dispositif Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Elle travaille en collaboration étroite avec le Pays (PETR) Val d'Adour pour que les projets, dans le cadre de la <u>rénovation thermique et</u> <u>énergétique des bâtiments publics communaux</u>, portés soient retenus par le Ministère de l'Ecologie. Le subventionnement des travaux serait de 70 %.

La Communauté de Communes de Vic Montaner demande aux communes ayant des projets de cet ordre de se positionner afin d'orienter et de dimensionner la candidature de la CCMV.

PP demande si ça ne pourrait pas être l'occasion de revoir le système de chauffe de la salle des fêtes.

Mme le Maire pense que le système actuel ne consomme pas excessivement. SV croit que pour une salle des fêtes, c'est le système le plus adapté pour sa facilité d'utilisation et d'entretien. PP demande si la pose de panneaux solaires ou photovoltaïques ne pourrait pas être étudiée. SV se demande si les communes peuvent revendre l'électricité comme les particuliers. L'idée est retenue et SV va prendre contact avec EDF pour faisabilité.

Le Conseil municipal décide donc d'adhérer au projet avec des travaux de rénovation sur le logement communal, annexes et salle des fêtes, pour un montant estimé à 20 000 €. Sur cette base là, les travaux pouvant être étalés sur 3 ans, l'investissement de la commune serait de 2 000 € par an.

Le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité

#### SECURITE ROUTIERE

Par courrier du 9 juin, Mme la préfète demande aux communes de désigner un élu référent Sécurité Routière qui constituerait un relais entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Il pourra contribuer aux aménagements de sécurité dans la commune, aux actions de prévention. SV se présente tout en précisant qu'elle verrait de quoi retournent ces journées.

#### • <u>CENTRE DE LOISIRS ANDREST-SIARROUY</u>

Mme le Maire a reçu la convention de participation au centre de loisirs d'Andrest.

Il s'agit de renouveler l'expérience de l'an dernier dont ont bénéficié 5 enfants de la commune. La participation de la commune est de 3,50 € par enfant et par jour.

La délibération est votée à l'unanimité.

#### • DEPLACEMENTS DES ELUS

Mme le Maire présente le document « ordre de mission permanent sans frais » au conseil. Il s'agit simplement de couvrir réglementairement les conseillers durant les déplacements sur leurs missions électives.

Sur proposition de PC, la validité de l'ordre de mission passe de «1 an» à «pour la durée du mandat».

Le Conseil Municipal approuve le document à l'unanimité

#### • DEVIS:

#### Nettoyage sous-bois

Le sous bois situé derrière l'Eglise est très envahi par les mauvaises herbes depuis la coupe des arbres. Il faut donc le nettoyer et tailler les repousses des arbres afin de leur donner une bonne forme. 3 entreprises ont été contactées :

Communauté des Communes Vic Montaner - devis estimé à 361€ y compris la pose du panneau d'entrée du village qui va être déplacé.

Mr Lascombes - Dours : devis à 1 100€

Entreprise Domengès - Caixon - devis à 2 880€

Le Conseil se prononce en faveur de la brigade de la CCMV. La commune n'a pas le budget pour pouvoir faire intervenir les entreprises.

Il est demandé à la CCMV de chiffrer également la taille des arbres manquant sur le devis.

Le conseil accepte le devis de la CCMV.

#### Aménagement salle des fêtes - abri bus - Mobilier Urbain

Les abords de la salle des fêtes et de l'abri-bus sont démunis de poubelles extérieures et cendriers. Après plusieurs demandes de la part des usagers, 2 entreprises ont été contactées ainsi que 2 fournisseurs par correspondance. Le chiffrage s'est porté sur 2 bancs béton, 3 poubelles, 3 cendriers muraux et 1 poubelle cendrier.

KGmat (correspondance)	2 591.28 € TTC	Frais de transport non chiffré -
		devis en attente
Adéquat (correspondance)	2 106,76 € TTC	Frais de transport non chiffré
BG Signalisation Bordères/Echez	2 895.60€ TTC	Banc en acier - pas de béton
Proville - Bordeaux	4 047,58 € TTC	Frais de transport et déchargement très élevé (env 1166€)

BG Signalisation est écarté car les bancs ne correspondent pas aux critères choisis par le conseil. Proville chiffre également la pose de tout le mobilier.

Il faudrait pouvoir renégocier le devis de Proville et enlever la pose qui devient sans objet. En cas d'impossibilité, choisir 1 des 2 fournisseurs par correspondance à condition qu'on obtienne le tarif du transport.

#### EGLISE

Suite à la désaffection de l'Eglise, la CCMV viendra vider courant septembre avec le conservateur en chef des archives.

Inventaire du contenu hors objets appartenant à l'Eglise:

- Bureaux bois : 4Bureaux fer : 4
- Chaises plastiques rouge (appartiennent au comité des fêtes) : 45
- Chaises plastique blanche (appartiennent au comité des fêtes) : 4
- Chaises pliantes en plastique et fer : 98

Le conseil se donne rendez-vous le 24/07 à 20h30 pour revoir le contenu.

#### QUESTIONS DIVERSES

#### Courrier Cirque

Mme le maire a reçu un courrier d'un cirque familial qui souhaite s'installer sur la commune au mois de novembre durant quelques jours. Après discussion, le conseil rejette la demande. Une réponse sera adressée au demandeur.

#### Point Budget:

Mme le Maire indique au conseil que les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées à ce jour s'élèvent à 20 395,40€.

#### **Exposition Photos**

Mme Chiousse de la médiathèque de la CCMV a adressé un mail à Mme le Maire du 20eme concours de la photographie sur le thème « Vélos et Bicyclettes ». Les photos seront exposées sur le territoire intercommunal. Il nous est proposé d'accueillir une exposition de ces photos dans notre commune durant l'été et l'automne.

Le conseil trouve l'idée intéressante et accepte l'exposition. Elle aura lieu dans la salle du Conseil de la Mairie. Les dates seront à définir avec Mme Chiousse. Une information sera diffusée sur le site de la mairie et à chaque foyer.

#### Feu de végétation et bruits de voisinage :

PP (mais aussi d'autres riverains) fait remarquer que les feux de végétation et des bruits de tondeuse à 21h se produisent sur la commune et provoquent une gêne dans le voisinage.

Il demande si un arrêté pour interdire ces nuisances existe sur la commune. Mme le Maire dit que non et qu'il est difficile, malgré sa compréhension, de faire cesser les mauvaises habitudes.

SV pense aussi qu'il sera difficile d'intervenir si les faits sont originaires de la commune voisine. Même si Mme le Maire prend un arrêté, il sera impossible de l'appliquer aux voisins! Mme le Maire va se renseigner sur les arrêtés préfectoraux déjà existants.

Séance levée à 21h45.